

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU
TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE] : FRANCE

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT : 25 avril 2022

AUTORITÉ À CONTACTER :

(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)
(UNIQUEMENT À DES FINS DE CLARIFICATION)

Formule A Mesures d'application nationales

Art. 7, par. 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :
a) Les mesures d'application nationales visées à l'article 9. »

Nota bene : Conformément à l'article 9, "chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle ».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

Mesures	Renseignements supplémentaires (par exemple, date effective de mise en œuvre et texte législatif joint)
<p><u>1/ Mesures préliminaires (pour mémoire)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Initiative française de demander la révision du protocole II de la Convention de Genève de 1980.- Moratoire unilatéral de la France sur les exportations de mines antipersonnel.- Extension du moratoire unilatéral de la France à la production de mines antipersonnel.- Engagement de la France à réduire son stock de mines antipersonnel.- Création d'un comité interministériel restreint.	<ul style="list-style-type: none">• Année 1993, amendé en 1996.• 13 février 1993• 25 septembre 1995• Septembre 1996• 9 décembre 1996
<p><u>2/ Mesures législatives</u></p> <p><i>Ratification de la Convention</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Loi d'autorisation de ratification de la Convention d'Ottawa (suivie d'une décision du pouvoir exécutif de ratification par la France et dépôt des instruments de ratification de la Convention d'Ottawa, auprès de son dépositaire, le Secrétaire général de l'ONU). <p><i>Codification des dispositions relatives à l'interdiction des mines antipersonnel.</i></p> <ul style="list-style-type: none">- La Convention a été transposée en droit français par une loi de 1998. (Loi 98-564 du 8 juillet 1998).- Cette loi interne d'application a été abrogée par une ordonnance en 2004 et ses dispositions insérées au code de la défense. En particulier, « la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le transfert et l'emploi des	<ul style="list-style-type: none">• Loi 98-542 du 1er juillet 1998. La ratification de la Convention a eu lieu le 23 juillet 1998.• Loi n°98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel• Ordonnance n° 2004-1374 du 20

<p>mines antipersonnel sont interdits » (Article L.2343-2 code de la défense - de manière générale pour le régime juridique applicable aux mines antipersonnel, voir les articles suivants).</p> <p><u>Dérogrations à l'interdiction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les services de l'Etat sont autorisés à conserver ou transférer un certain nombre de mines antipersonnel pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, le nombre de mines détenues à ces fins ne pouvant excéder 5 000 à partir du 31 décembre 2000. Les services de l'Etat peuvent confier ces opérations à des personnes agréées (Article L.2343-3 code de la défense). <p><u>Condamnation pénale des infractions à l'interdiction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les personnes physiques, contrevenir à ces interdictions est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende ainsi que des peines complémentaires prévues aux articles 221-8 à 221-11 du code pénal (article L2343-9 et L2343-10 du code de la défense) ; - Pour les personnes morales, contrevenir à ces interdictions est puni de 750 000 euros d'amende ainsi que des peines prévues à l'article 131-39 du code pénal (article L.2343-11 du code de la défense)². - Lorsque les infractions désignées par la loi sont commises hors du territoire de la République par un Français, la loi pénale française est applicable alors même que les faits ne seraient pas punis par la législation du pays où ils ont été commis (article L.2343-12 du code de la défense). <p><u>Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi portant sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel a inséré un chapitre consacré à cette Commission dans le code de la défense (Voir code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre V – article L.2345-1). <p><u>Derniers amendements survenus (en 2019)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ordonnance a été adoptée en 2019 amendant plusieurs dispositions du code de la défense portant sur l'application du code de la défense en outre-mer (amendement de forme, résiduels, relatifs à une modification de termes employés).. 	<p>décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 en son article 48. • Ordonnance n° 2019-964 du 18 septembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.
--	---

¹ Voir article 131-38 du Code pénal : le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques.

² A titre d'illustration, les peines encourues par les personnes morales sont : la dissolution, l'exclusion des marchés publics, l'interdiction de percevoir toute aide publique.

<p><u>3/ Mesures d'application</u></p> <p>- Directive du chef d'état-major des armées relatives aux mines antipersonnel</p> <p><i>Sur la codification des dispositions de la Convention</i></p> <p>- Un décret a été adopté en application de la codification des dispositions relatives à l'élimination des mines antipersonnel. Les dispositions qui lui sont annexées sont codifiées aux articles R2343-1 à R2343-8 du code de la défense.</p> <p><i>Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel</i></p> <p>- Un décret a été adopté en vue d'amender les dispositions réglementaires au sujet de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (code de la défense, partie réglementaire, partie 2, livre III, titre IV, chapitre III).</p> <p><i>Amendements survenus en 2020</i></p> <p>En 2020, aucun amendement à ces dispositions réglementaires du code de la défense n'a été adopté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directive du 12 novembre 1998. • Décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009 modifiant et complétant les deuxième et troisième parties réglementaires du code de la défense. • Décret n° 2011-737 du 28 juin 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 (inclusion du contrôle du respect de l'interdiction des armes à sous-munitions dans le mandat de la Commission).

4/ Mesures nominatives

- Arrêté portant sur la nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

- Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Formule D Mines antipersonnel conservées ou transférées

Article 7, paragraphe 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- d) Les types et quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel conservées ou transférées pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, ou bien celles transférées dans un but de destruction, de même que les institutions autorisées par un État partie à conserver ou à transférer des mines antipersonnel conformément à l'article 3.».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

1a. *Renseignements obligatoires:* Mines conservées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Lot	Informations complémentaires
	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	60	3 ARS 68	
		60	1 EMS 71 R	
		60	2 ARS 68	
		60	3 ARS 62	
		60	31 ARS 66	
		60	7 ARS 66	
	TOTAL		360	
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	24 ARS 66	
	TOTAL	1		
	Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle FI	60	1 SAE 76	
		60	2 SAE 79	
	TOTAL	120		
	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée)	150	139 SAE 62	
		115	16 SAE 62	
		90	36 SAE 61	

TOTAL		65	57 SAE 61	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans allumeur		420	36 SAE 61	En attente de destruction
TOTAL		1		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)		110	30 SAE 62	
TOTAL		110		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)		425	3 SAE 64	
TOTAL		425		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable		11	3 SAE 69	
Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)		11		
TOTAL		11		
TOTAL mines de conception Française		1448		

MRUD (origine : Yougoslavie)	1	non loti
P 40 (origine : Italie)	2	non loti
PMA 2 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	5	non loti
PMA 3 (origine : Yougoslavie)	1	non loti
PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	non loti
DM11 (avec allumeur séparé)	1	non loti
Valmara 69 sans amorçage (origine : Italie)	1	non loti
PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	non loti
P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	non loti
P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	non loti
Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	non loti
PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	108	non loti
YM-1B (origine : Iran)	5	non loti
PPMi-SR	2	non loti
TYPE 72A	1	non loti
CIL 2000 sans allumeur	3	non loti
P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	non loti
PFM-1S (origine : Russie)	52	non loti

TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	non loti
EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	non loti
PMN 2A (origine : Russie)	54	non loti
YM-1 (origine : Iran)	30	non loti
YM-1 Sans détonateur (origine : Iran)	23	non loti
YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	non loti
VS 50 sans amorçage (origine : Italie)	2	non loti
TOTAL mines d'origine étrangère	323	
TOTAL GENERAL	1771	

Mines conservées détruites sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique - Modèle 54 M58	10	2 ARS 68	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021
	Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	10	2 SAE 79	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021

	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée)	10	16 SAE 62	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021
	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée)	10	36 SAE 61	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021
	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	10	30 SAE 62	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021
	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	10	3 SAE 64	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021
	Total mines de conception française détruites	60		

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)	PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	10	Non loti	Procès-verbal de destruction n°1838/GIGN/EMOPS/BAS du 10/05/2021
	Total mines étrangères détruites	10		

Variation du stock de mines anti-personnel conservées entre le 01/01/2016 et le 31/12/2021.

Organisme autorisé par l'état membre	Type	Quantité en stock 31/12/2021	Quantité en stock au 31/12/2015	Diminution du stock entre 2016 et 2021	Lot		
DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage générale	60	101	-41	3 ARS 68		
		60	67	-7	1 EMS 71 R		
		60	108	-48	2 ARS 68		
		60	115	-55	3 ARS 62		
		60	114	-54	31 ARS 66		
		60	120	-60	7 ARS 66		
		0	120	-120	16 ARS 62		
		0	4	-4	2 AMS 71 R		
		0	120	-120	21 ARS 66		
		0	53	-53	24 ARS 66		
		0	120	-120	44 ARS 66		
		0	6	-6	46 ARS 62		
		0	120	-120	8 ARS66		
		TOTAL	360	1168	-808		
			Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	1	0	24 ARS 66
		TOTAL		1	1	0	
	Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	60	74	-14	1 SAE 76		
		60	120	-60	2 SAE 79		
		0	10	-10	12 SAE 80		
		0	120	-120	15 SAE 80		
		0	120	-120	2 SAE 78A		
		0	120	-120	3 SAE 78		
		0	120	-120	3 SAE 80		
		0	143	-143	3 SAE 83		
		0	9	-9	4 SAE 76		
		0	120	-120	4 SAE 78		

	0	120	-120	5 SAE 76
TOTAL	120	1076	-956	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (vert armée)	150	150	0	139 SAE 62
	115	129	-14	16 SAE 62
	90	100	-10	36 SAE 61
	65	65	0	57 SAE 61
	0	150	-150	151 SAE 62
	0	150	-150	55 SAE 61
TOTAL	420	744	-24	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans détonateur	0	7	-7	36 SAE 61
TOTAL	0	7	-7	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans allumeur	1	1	0	36 SAE 61
TOTAL	1	1	0	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	110	120	-10	30 SAE 62
TOTAL	110	120	-10	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	425	435	-10	3 SAE 64
TOTAL	425	435	-10	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)	11	11	0	3 SAE 69
TOTAL	11	11	0	
TOTAL mines de conception Française	1448	3563	-1815	

Organisme autorisé par l'état membre	Type	Quantité en stock 31/12/2021	Quantité en stock au 31/12/2015	Diminution du stock entre 2016 et 2021	Lot
	MRUD (origine : Yougoslavie)	1	21	-20	non loti
	P 40 (origine : Italie)	2	2	0	non loti
	PMA 2 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	5	6	-1	non loti
	PMA 3 (origine : Yougoslavie)	1	4	-3	non loti
	PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	20	0	non loti
	DM11 (avec allumeur séparé)	1	1	0	non loti
	Valmara 69 sans amorçage	1	1	0	non loti
	PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	1	0	non loti
	P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
	P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
	Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	1	0	non loti
	PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	108	118	-10	non loti
	YM-1B (origine : Iran)	5	5	0	non loti
	PPMi-SR	2	2	0	non loti
	TYPE 72A	1	1	0	non loti
	CIL 2000 sans allumeur	3	3	0	non loti
	P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
	PFM-1S (origine : Russie)	52	52	0	non loti
	TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	2	0	non loti
	EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	1	0	non loti
	PMN 2A (origine : Russie)	54	54	0	non loti
	YM-1 (origine : Iran)	30	30	0	non loti
	YM-1 Sans détonateur (origine : Iran)	23	23	0	non loti
	YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	1	0	non loti
	VS 50 sans amorçage (origine : Italie)	2	2	0	non loti
	N°4 sans allumeur (origine : Israël)	0	1	-1	non loti
	PM 4 (Origine : Yougoslavie)	0	10	-10	non loti

**DIRECTION GENERALE
POUR
L'ARMEMENT (DGA)**

Valmara 69 démontée sans amorçage (origine Italie)	0	1	-1	non loti
PROM 1 sans allumeur (origine Yougoslavie)	0	2	-2	non loti
VAR 40 (origine : Italie)	0	1	-1	non loti
YM 1 (origine : Iran)	0	3	-3	non loti
"Copie "PMM sans allumeur ni détonateur	0	1	-1	non loti
CLAYMORE HAMDY sans allumeur (origine Egypte)	0	2	-2	
TOTAL mines d'origine étrangère	323	378	-55	
TOTAL GENERAL	1771	3941	-1870	

Sur la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2021, le stock total de mines anti-personnel conservées a été réduit de 55,06 %.

1b. **Renseignements facultatifs:** (Action n° 54 du Plan d'action de Nairobi)

Objectif	Activité/projet	Renseignements supplémentaires (Description des programmes ou activités, leurs objectifs et les progrès accomplis, les types de mines, les délais, s'il y a lieu, etc.)
<p>Mise en place de nouvelles techniques de neutralisation à distance de munitions par le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.</p>	<p>Sécurisation des interventions de ce groupe d'intervention</p>	<p>Destruction de 70 mines anti-personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 mines : Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique - Modèle 54 M58. - 20 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée). - 10 mines : Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1. - 10 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable). - 10 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée). - 10 mines : PMR 2A (origine Ex Yougoslavie). <p>Mise en place de procédure de dépiégeage de ce type de mines et développement de moyens permettant la destruction des mines à distance.</p>
<p>Réduction des stocks de mines antipersonnel conservées de l'état Français</p>		<p>Sur la période 2016-2021, 1800 mines anti-personnel ont été détruites par DGA Techniques terrestres dans le cadre de réduction de stock de ce type de munitions. Ces destructions ont eu pour but d'éliminer des mines dont le vieillissement actuel faisait craindre des problématiques de sécurité pyrotechnique pour leur stockage dans le temps. Une réduction de stock a eu lieu pour certains modèles du fait de leur très faible taux d'utilisation en rapport du nombre de mines stockées.</p> <p>Les références des différents procès-verbaux de destruction ont été indiqués dans les différents rapports antérieurs.</p>

NOTE: Chaque État partie devrait fournir des renseignements sur ses plans et ses activités futures, s'il y a lieu; il conserve le droit de modifier ces renseignements à tout moment.

2. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

3. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées aux fins de destruction (art. 3, par. 2)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

Formule H Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites et de celles dont l'État partie est propriétaire ou détenteur

Art. 7, par. 1

"Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- h) Les caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites, dans la mesure où elles sont connues, ainsi que de celles dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur, y compris, dans une mesure raisonnable, le genre de renseignements qui peuvent faciliter l'identification et l'enlèvement des mines antipersonnel; au minimum, ces renseignements incluront les dimensions, le type d'allumeur, le contenu en explosif et en métal, des photographies couleur et tout autre renseignement qui peut faciliter le déminage."

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

1. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites

Période de production : de 1951 au moratoire sur l'arrêt de la fabrication des mines antipersonnel de septembre 1995.

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51 M55	hauteur totale sans allumeur = 160 mm diamètre = 100 mm masse totale = 4 kg	allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	tolite	410	Cette mine se compose d'un pot métallique qui reste fixé dans le sol et d'un projectile à enveloppe métallique qui dépose au moment du fonctionnement	Planche n° 1	couleur de fond généralement "vert armée". Les marques sont moulées dans la matière plastique et indiquent le modèle de la mine et son lotissement
Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	largeur = 160 mm hauteur = 105 mm épaisseur = 70 mm masse = 1 kg	allumeur électronique à rupture de fil Modèle F1 ou F2 avec inflammateur témoin, inflammateur de mise de feu et accessoires, 1 détonateur pyrotechnique	plastique	500	corps en matière plastique, de section rectangulaire légèrement cintrée	Planche n° 2	couleur de fond "vert armée", marque jaune
Mine antipersonnel détectable à volonté Modèle 59	diamètre = 60 mm hauteur = 32 mm masse = 130 gr	allumeur à pression indétectable Modèle 59 et détonateur métallique R 54 ou indétectable Modèle 56	tétryl tolite	17 50	boite cylindrique en polythène	Planche n° 3	couleur de fond "vert armée" ou "jaune sable"
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 61 (piquet, piège)	longueur totale avec allumeur antipersonnel indétectable Modèle 59 = 274 MM longueur totale sans allumeur = 252 mm longueur du corps de la mine = 100 mm	allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectable Modèle 66 (ou métallique R 54), allumeur de piégeage à traction incorporé	tétryl tolite	40 20	cette mine à la forme générale d'un piquet. Son aspect extérieur est identique à celui de la mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 51 (piquet)	Planche n° 4	couleur de fond "vert armée" marques en jaune

YM 1	diamètre = 92 mm hauteur = 45 mm (hauteur de 48 mm avec coiffe de sécurité) poids total = 0,190 kg	allumeur à pression intégré	RDX	50	vert kaki marquage : jaune	Planche n° 15
PROM KD	diamètre = 85 mm hauteur = 200 mm Poids total = 1,300 kg	allumeur mécanique ou électronique de type traction-pression	bille métallique	350	enveloppe plastique	Planche n° 16
VS 50 sans amorçage	diamètre = 90 mm hauteur = 45 mm poids total = 0,185 kg	allumeur intégré à pression pneumatique	tolite + relais RDX	43	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert olive	Planche n° 17
P4 MK2	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	25	enveloppe plastique	Planche n° 18
P5 MK1	longueur = 220 mm largeur = 40 mm hauteur = 140 mm sans les pieds poids total = 2,600 kg	allumeur à traction ou commande électrique	hexogène à liant plastique ou C4	650	enveloppe plastique	Planche n° 19
PPM P2	diamètre = 60 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,200 kg	allumeur intégrant l'amorce percutante et le détonateur	tolite	150	enveloppe métallique couleur du corps : vert olive	Planche n° 20
Z1 Type Claymore	largeur = 40 mm hauteur = 100 mm longueur = 230 mm masse = 1,700 kg	allumeur électrique	C4, explosif concentré	700	enveloppe plastique couleur du corps : vert	Planche n° 21
PMR 2A	diamètre = 66 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,700 kg	allumeur à traction	TNT	132	enveloppe métallique couleur vert olive ou jaune	Planche n° 22
YM-1B	diamètre = 81 mm hauteur = 50 mm poids total = 0,192 kg	allumeur à pression intégré	Héxogène	50	enveloppe plastique couleur jaune	Planche n° 23
PPMi-SR	diamètre = 102 mm hauteur = 151 mm poids total = 3,147 kg	Allumeur pression RO8 Allumeur traction	TNT	360	enveloppe métallique de couleur marron ou grise	Planche n° 24

	RO1							
CIL 2000 sans allumeur	largeur = 33,5 mm hauteur = 105 mm longueur = 217 mm masse = 2,600 kg			C4	400	Mine en matière plastique de couleur noire avec une bande peinte en jaune sur la partie haute	Planche n° 25	
P4 MK1	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	30	30	enveloppe plastique	Planche n° 26	
PFM-1S	hauteur = 60 mm longueur = 120 mm largeur = 19 mm masse = 0,070 kg	Allumeur intégré à pression	Explosif liquide	35	35	enveloppe plastique	Planche n° 27	
MRUD	largeur = 46 mm hauteur = 89 mm longueur = 231 mm masse = 1,5 kg	mise de feu (allumeur) électrique ou type UPMR2A	Plastique explosif concentré (billes)	900	900	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 28	
EFDR NR 269	hauteur = 120 mm longueur = 226 mm largeur = 60 mm masse = 1,90 kg	Mine équipée d'une bobine de cordeau Nonel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le déclencheur manuel à percussion				enveloppe plastique	Planche n° 29	
PMN 2A	diamètre = 125 mm hauteur = 54 mm poids total = 0,415 kg	allumeur à pression incorporé à la mine	TNT - RDX	105	105	enveloppe plastique	Planche n° 30	
CLAYMORE HAMDY Sans Allumeur	hauteur = 100 mm longueur = 216 mm largeur = 35 mm masse = 1,58 kg	allumeur électrique	C4	700	700	enveloppe plastique	Planche n° 31	

TAB-1	diamètre = 57 mm hauteur avec allumeur = 61 mm poids total = 125 g	Allumeur constitué d'un système mécanique fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur	Pentocire	82	enveloppe plastique	Planche n° 32
-------	---	--	-----------	----	---------------------	------------------

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique Aléatoire de pliage : NON Signature électromagnétique : Forcement détectable Référéable : OUI	Type : Explosive Concentrée Nature : Plastique Masse : 0,500 Kg
CHARGE	



IDENTIFICATION	
NOM : ALLUMEUR PRINCIPAL	
TYPE : Electrique	

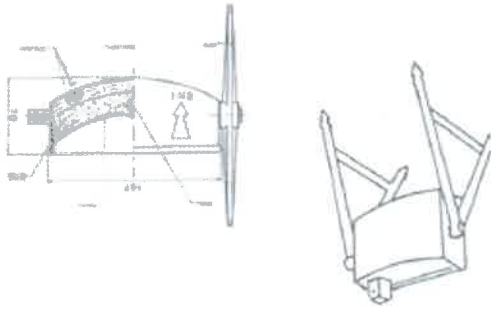
IDENTIFICATION	
NOM : XII AP EF DR FI	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : Efficacité dirigée	
DESTINATION : Réelle	
PAYS : France	

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Métallique Aléatoire de pliage : NON Signature électromagnétique : Forcement détectable Référéable : OUI	Type : Explosive Concentrée Nature : Tolle Masse : 0,410 Kg
CHARGE	



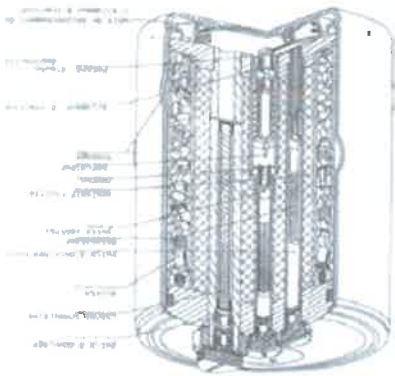
IDENTIFICATION	
NOM : AT TRP 3104M 54/58	
TYPE : Tracées-Pression	

IDENTIFICATION	
NOM : XII AP 31B 51/55	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : De zone bouillonnante	
DESTINATION : Réelle	
PAYS : France	



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : XII AP EF DR FI	

PLANCHE
N°2



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : XII AP 31B 51/55	

PLANCHE
N°1

DIVERS	
Nature de l'enveloppe: Acier Arête de pliage: NON Signature électromagnétique: Démontable Réversible: OUI	Type: Concret Nom: Taki (XVI) Masse: 8,15kg



ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOI: AI PNR-3 TYPE: Traction/Premier	

FAMILLE: Mine	TYPE: Anti-personnel
PAYS: Yougoslavie	ACTION: De zone fixe
DESTINATION: Rable	

IDENTIFICATION	
NOI: AI PNR-3	

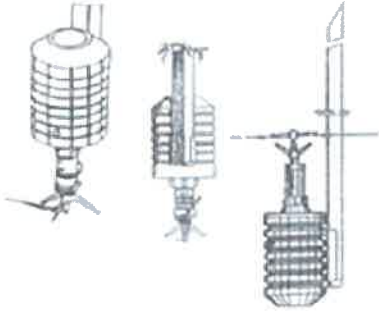
DIVERS	
Nature de l'enveloppe: Plastique Arête de pliage: NON Signature électromagnétique: Démontable Réversible: OUI	Type: Explosif Nom: Composition B Masse: 8,150 Kg



ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOI: Allumeur P 40 TYPE: Traction - Premier	

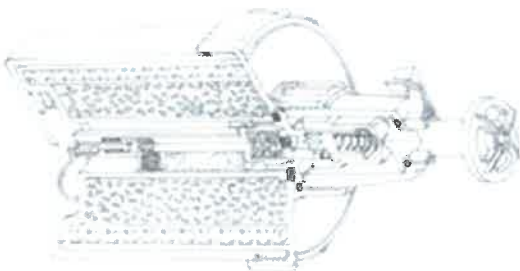
FAMILLE: Mine	TYPE: Anti-personnel
PAYS: Tchécoslovaquie	ACTION: De zone bondée
DESTINATION: Rable	

IDENTIFICATION	
NOI: AI P 40	



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOI: AI P NR 3	

PLANCHE N°9



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOI: AI P 40	

PLANCHE N°6

DIVERS	
Nature de l'enveloppe: Plastique Arête de piépage: NON Signature électromagnétique: Faiblement détectable Ratéable: OUI	Type: explosive concentrée Nature: Composition B/B1 Masse: 40 grammes
CHARGE	



IDENTIFICATION	
NOM: MI AP VAR 40	
FAMILLE: Mine	TYPE: Anti personnel
PAYS: Italie	ACTION locale DESTINATION: Râble
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM: Allumeur à pression intégrée TYPE: Pression	



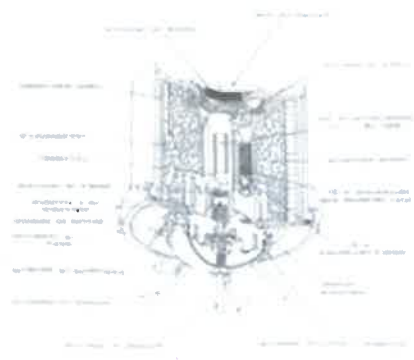
PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: VAR 40

PLANCHE N° 14

DIVERS	
Nature de l'enveloppe: Plastique Arête de piépage: NON Signature électromagnétique: Détectable Ratéable: OUI	Type: à fragmentation Nature: Composition B Masse: 0,450 kg
CHARGE	



IDENTIFICATION	
NOM: MI AP VALMARA 69	
FAMILLE: Mine	TYPE: Anti personnel
PAYS: Italie	ACTION: De zone bondissante DESTINATION: Râble
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM: Allumeur Valmara 69 TYPE: Traction - Pression	



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: MI AP VALMARA 69

PLANCHE N° 13

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique Absence de pliage : NON Signature électromagnétique : Faiblement détectable Retenable : /	Type : explosive condensée Nature : / Masse : 350 grammes



ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur mécanique ou électromécanique	TYPE : Traction-Pression

FAMILLE : Mines	TYPE : Anti personnel
ACTION : de zone bondissante	DESTINATION : Réelle

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP PROXI KD	

PLANCHE
N° 16

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : PROXI KD	

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique Absence de pliage : / Signature électromagnétique : Faiblement détectable Retenable : OUI	Type : explosive condensée Nature : RDX Masse : 50 grammes



ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur à pression intégré	TYPE : Pression

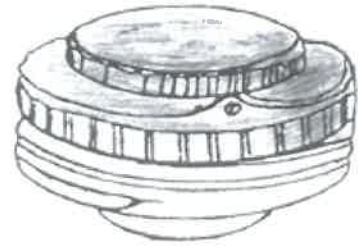
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
ACTION locale	DESTINATION : Réelle

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP XM-1	

PLANCHE
N° 15

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : XM-1	

DIVERS	
Nature de l'enveloppe: plastique Aiguille de piégeage: NOX Signature électromagnétique: détectable Réversible: OUI	Type: Concentré Nature: Toxic Masse: 0,025 kg



IDENTIFICATION	
NOM: MI AP P4 MK2	
FAMILLE: Mine	
TYPE: Anti personnel	
ACTION: Local	
DESTINATION: Rele	
PAYS: Pakistan	
ALLIÉ PRINCIPAL	
NOM: Détecteur incorporé à la mine	
TYPE: Pression	

DIVERS	
Nature de l'enveloppe: plastique Aiguille de piégeage: NON Signature électromagnétique: Détectable Réversible: OUI	Type: Concentré Nature: Toxic - RDX Masse: 0,043 kg

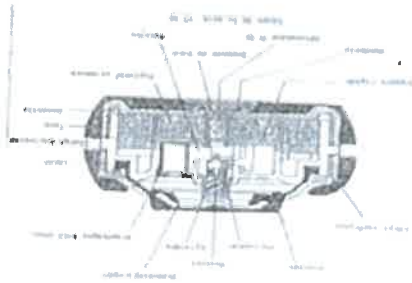


IDENTIFICATION	
NOM: MI AP VS 50	
FAMILLE: Mine	
TYPE: Anti personnel	
ACTION: Local (effet de souffle)	
DESTINATION: Rele	
PAYS: Inde	
ALLIÉ PRINCIPAL	
NOM: Allumeur inséré à pression pneumatique	
TYPE: Pression	



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM: MI AP P4 MK1	

PLANCHE N°18



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM: MI AP VS 50	

PLANCHE N°17

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Méallique Signature électromagnétique : NON Alerte de piégeage : NON Rafétable : OUI	Type : Concentric Nombre : Toile (NT) Masse : 0,150 kg



ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur intégré La morsa percuteur et le détonateur	
TYPE : Traction	

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP PPM P2	
FAMILLE : Mine	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : De zone	
PAYS : Ex Yougoslavie	
DESTINATION : Réelle	

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique Signature électromagnétique : Forcement Alerte de piégeage : NON Rafétable : OUI	Type : à éclats Nature : billes (S.S) Masse : 0,65 kg



ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : /	
TYPE : Traction	
Ou commande manuel détonateur électrique	

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP P5 MK1	
FAMILLE : Mine	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : Etat chargé	
PAYS : Pakistan	



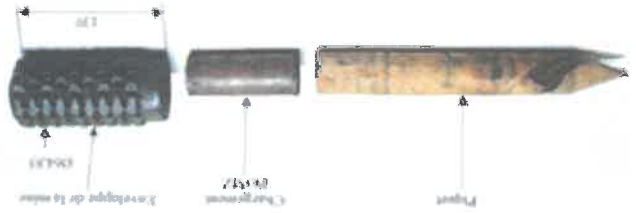
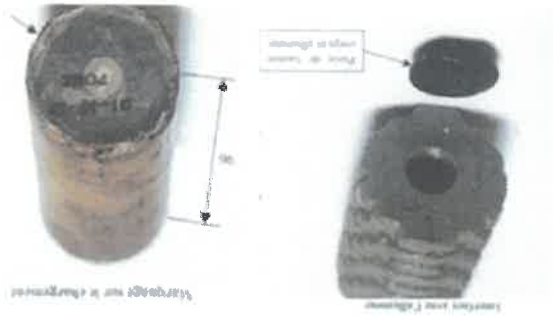
PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : MI AP PPM P2	

PLANCHE
N°20

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : MI AP P5 MK1	

PLANCHE
N°19

DIVERS	
Nom de l'arme: Mitrailleuse Arme de piége: NON Système de déclenchement: Déclenchement Type: A Fragmentation Matière: TNT Masse: 137 grammes	



IDENTIFICATION	
NOM: Mitrailleuse sur l'abandon	
FAMILLE: Mine	
TYPE: Anti personnel	
ACTION: Fragmentation	
PAYS: Ex-Yugoslavie / DESTINATION: Local	
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM: Mitrailleuse sur l'abandon	
TYPE: Traction	

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: Mitrailleuse sur l'abandon

PLANCHE N°22

DIVERS	
Nom de l'arme: Mitrailleuse sur l'abandon Arme de piége: NON Système de déclenchement: Déclenchement Type: Explosif concussif Matière: Ca Masse: 8,700 kg	



IDENTIFICATION	
NOM: Mitrailleuse sur l'abandon	
FAMILLE: Mine	
TYPE: Anti personnel	
ACTION: à effet directionnel	
PAYS: Egypte / DESTINATION: Remote	
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM: Mitrailleuse sur l'abandon	
TYPE: Allumeur électrique	

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: Mitrailleuse sur l'abandon

PLANCHE N°21



IDENTIFICATION
NOM: Allumeur RO-9 - Allumeur RO-1
ALLUMEUR PRINCIPAL

FAMILLE: Autre
TYPE: Autre personnel
ACTION: Bombardement
PAYS: Tchèque et Slovaque **DESTINATION:** Russie

IDENTIFICATION
NOM: M1 AP PMA-SR
ALLUMEUR PRINCIPAL

DIVERS
NOM: M1 AP PMA-SR
ALLUMEUR PRINCIPAL

IDENTIFICATION
NOM: Allumeur Y311
ALLUMEUR PRINCIPAL

FAMILLE: Autre
TYPE: Autre personnel
ACTION: Bombardement
PAYS: Iran **DESTINATION:** Russie

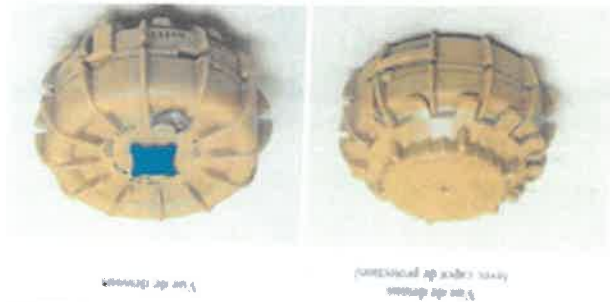
IDENTIFICATION
NOM: M1 AP Y311-B
ALLUMEUR PRINCIPAL



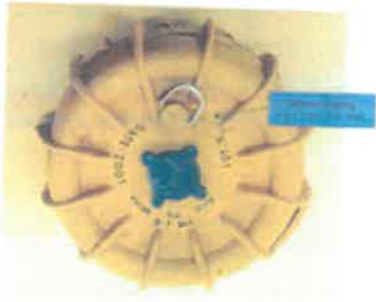
DIVERS
NOM: M1 AP PMA-SR
ALLUMEUR PRINCIPAL

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: M1 AP PMA-SR

PLANCHE N° 24



Vue de dessus
 (avec capot de protection)



Vue de dessous

PLANCHE N° 23

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: M1 AP Y311-B

IDENTIFICATION
NOM: M1 AP Y311-B
ALLUMEUR PRINCIPAL

FAMILLE: Autre
TYPE: Autre personnel
ACTION: Bombardement
PAYS: Iran **DESTINATION:** Russie

IDENTIFICATION
NOM: M1 AP Y311-B
ALLUMEUR PRINCIPAL

DIVERS	
Nature de l'explosif: plastique Algorithme de piégage: NON Signature descriptives: OLI	Type: Contour Nom: K003 Masse: 30 grammes



IDENTIFICATION	
NOM: MII AP P4 MKI	
FAMILLE: Sans	TYPE: Anti personnel
PAYS: Pakistan	ACTION: Effet de souffle
DESTINATION: R448	
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM: Détonateur incorporé à la mine	
TYPE: Pression	

DIVERS	
Nature de l'explosif: Plastique Algorithme de piégage: Signature descriptives:	Type: Masse: 0,400 Kg Echelle:



IDENTIFICATION	
NOM: MII AP CIL 2000 Sans allumeur	
FAMILLE: Sans	TYPE: Anti personnel
PAYS:	ACTION:
DESTINATION:	
ALLUMEUR PRINCIPAL	
TYPE:	

PLANCHE N° 26

PLANCHE N° 25

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: MII AP P4 MKI

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM: MII AP CIL 2000 Sans allumeur

Vue de dessous prêts piles

Nature de l'enveloppe : Plastique	
Avis de déchargement : NON	
Signature électromagnétique : Détectable	
Réversible : OUI	
Type : Explosive	
Nature : Plastique	
Masse : 0,900 Kg	
CHARGE	

DIVERS



TYPE : Poignée de déclenchement ou type UPMR2A	
NOM : UPMR 2A	
ALLUMEUR PRINCIPAL	

FAMILLE : Mine	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : à effet directionnel	
PAYS : Yougoslavie	
DESTINATION : Réelle	

NOM : MII AP MRCUD	
IDENTIFICATION	

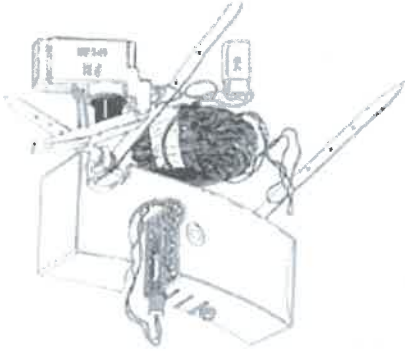
Nature de l'enveloppe : enveloppe	
Avis de déchargement : /	
Signature électromagnétique : Oui	
Réversible : /	
Type : /	
Nature : Explosif liquide	
Masse : 26 grammes	
CHARGE	

DIVERS

TYPE : Allumeur à pression	
NOM : Allumeur VOM-572 ou MVD31	
ALLUMEUR PRINCIPAL	

FAMILLE : Mine	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : /	
PAYS : Russe	
DESTINATION : /	

NOM : MII AP PFM-15	
IDENTIFICATION	



NOM : MII AP MRCUD	
PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	

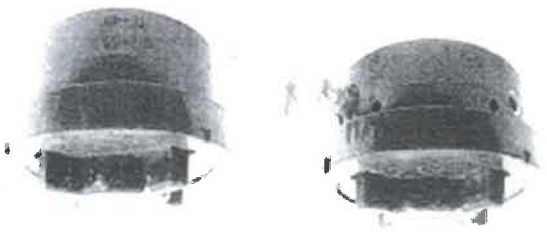
PLANCHE
N°28



NOM : MII AP PFM-15	
PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	

PLANCHE
N°27

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : enveloppe	
Abcès de précharge :	
Signature électromagnétique :	
Référence :	
Type :	
Nature : TNT - RDX	
Masse : 105 grammes	
CHARGE	



ALUMINUM PRINCIPAL	
NOM : Aluminer à pression incorporé à la mine	
TYPE : à pression	

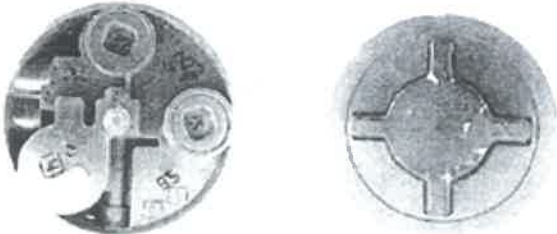
IDENTIFICATION	
NOM : MH AP PMS 2A	
FAMILLE : Mine	
TYPE : Anti personnel	
ACTION :	
DESTINATION :	
PAYS : Arabie	

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : enveloppe	
Abcès de précharge :	
Signature électromagnétique :	
Référence :	
Type :	
Nature :	
Masse :	
CHARGE	



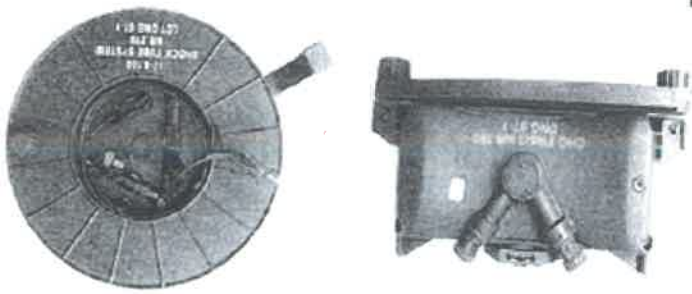
ALUMINUM PRINCIPAL	
NOM : Mine équipée d'une bobine de cordon Nord avec un détecteur à une extrémité et un détecteur qui se moule dans le détecteur manuel à percussion	
TYPE :	

IDENTIFICATION	
NOM : MH AP EDR NR 269	
FAMILLE : Mine	
TYPE : Anti personnel	
ACTION : à effet dirigé	
DESTINATION :	
PAYS : Arabie	



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : MH AP PMS 2A	

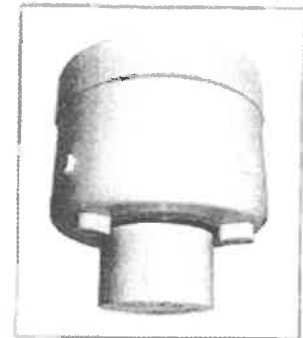
PLANCHE
N° 30



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : MH AP EDR NR 269	

PLANCHE
N° 29

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : enveloppe Plastique Système électromagnétique : Niveau de puissance : Type : Nature : Perforée Masse : 82 grammes	CHARGE



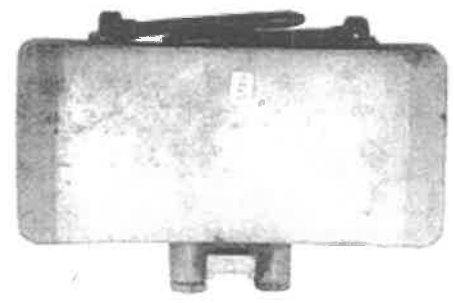
ALLUMEUR PRINCIPAL
 NOM : Allumeur constitué d'un système interne qui fonctionne à pression et d'une amorce détendeur
 TYPE : Allumeur à pression

IDENTIFICATION
 NOM : MI AP TAB-1
 FAMILLE : Mine
 TYPE : And personnel
 ACTION : locale
 PAYS : Brésil
 DESTINATION : locale

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
 NOM : MI AP TAB-1

PLANCHE N° 32

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : enveloppe Plastique Absence de puissance : Système électromagnétique : Niveau de puissance : Type : C 4 Nature : 200 grammes	CHARGE



ALLUMEUR PRINCIPAL
 NOM : Allumeur électrique
 TYPE :

IDENTIFICATION
 NOM : MI AP CLAYMORE HANDBY
 FAMILLE : Mine
 TYPE : And personnel
 ACTION : à effet dirigé
 PAYS : Egypte
 DESTINATION :

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
 NOM : MI AP CLAYMORE HANDBY

PLANCHE N° 31



Formule I

Mesures prises pour alerter la population

Art. 7, par.1

"Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

i) Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l'article 5."

Nota bene : Aux termes de l'article 5, paragraphe 2, "chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. Ce marquage sera conforme, au minimum, aux normes prescrites par le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

État [partie] FRANCE. Renseignements pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

Abstraction faite d'éventuelles mines résiduelles des conflits de 1914-1918 et 1939-1945, il n'y a plus de zones minées sur le territoire français où la présence de mines soit avérée ou suspectée.

Suite à la mise en sommeil des activités du CREG, l'école du génie n'a pas effectué de sensibilisations auprès de la population civile en 2021.

Les éditions de la bande dessinée *Mille et une mines* ont été suspendues en 2021.

Formule J**Autres questions pertinentes**

Remarque : Les États parties peuvent utiliser cette formule pour présenter à leur gré des rapports sur d'autres questions pertinentes et notamment des questions concernant le respect et l'application de la Convention autres que celles que doivent couvrir les rapports prévus à l'article 7. Les États parties sont encouragés à utiliser cette formule pour rendre compte des activités réalisées en application de l'article 6, en particulier en ce qui concerne l'aide fournie pour les soins aux victimes des mines, leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique.

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les opérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux mines antipersonnel. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les mines antipersonnel.

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Action</i>	<i>Description</i>
CPADD	Soutien du CPADD par le CREG	En 2021, arrêt des activités du CREG.

<p>ERDHL</p>	<p>Soutien de l'ERDHL par la DCSD et l'Armée de terre</p>	<p>- Financé par l'Union européenne, le projet « Cinq écoles » sera mis en œuvre dans cinq centres de formation au Moyen-Orient et en Afrique. Au Liban, son pilotage a été confié à la France et sera exécuté par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense française (DCSD), permettant ainsi de renforcer encore la vocation régionale de l'École Régionale de Déminage Humanitaire au Liban à travers la réalisation de plusieurs activités sur la durée du projet (2019-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 stagiaires formés en 3 ans • Renforcement des capacités pédagogiques de l'école par l'achat d'équipements et de fournitures spécialisées • Amélioration des capacités administratives et de gouvernance par la mise à disposition d'un expert. <p>- <u>Mission</u> : Dédiée au déminage, à la dépollution et à la lutte contre les engins explosifs, l'ERDHL apporte conseils et assistance spécialisée aux stagiaires des pays touchés par le problème des mines terrestres et des munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire. L'armée de Terre met à disposition de la DCSD un officier du génie expert du domaine MUNEX qui est déployé au sein de l'École.</p> <p>- <u>Modalités de fonctionnement</u> : L'ERDHL, installée à Hammana, accueille principalement des stagiaires militaires et civils issus de l'ensemble du Proche-Orient mais également d'Afrique. Son infrastructure a été conçue pour recevoir simultanément une quarantaine de stagiaires.</p> <p>Depuis sa création en 2008, l'ERDHL a déjà accueilli plus de 700 stagiaires formés en langue arabe selon les standards internationaux.</p>
--------------	---	--

CREG
CPADD
ERDHL
DCSD

Centre de sensibilisation aux Restes Explosifs de Guerre.
Centre de perfectionnement aux actions post-conflituelles de déminage et de dépollution, situé à Ouidah au Bénin.
Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban
Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense